

L'OFFICIEL
DE LA FRANCHISE
mars 97

■ Propriété commerciale : faux débat

Au cours du dîner-débat du Cèdre consacré à la propriété de la clientèle, Madame le Professeur Monique Raynaud-Contamine a proposé une approche entièrement nouvelle de la question.

Selon elle, pour qu'il y ait renouvellement du bail commercial, il faut qu'il y ait un fonds de commerce. Or, aucune loi n'impose réellement le rattachement de la clientèle au fonds de commerce. Il ne s'agissait que d'une vieille construction jurisprudentielle. La polémique juridique sur la propriété de la clientèle devient ipso facto un faux débat.

Une nouvelle voie juridique s'ouvre pour les avocats.

Olivier Gast
Avocat à la Cour